



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

En date du 5 janvier 2021, lors de la séance régulière, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 136-2021 pour fixer le taux de taxe et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Le règlement est disponible au bureau municipal au 270, Route 125, pour consultation. (Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 16 h 30).

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 13^e jour du mois de janvier 2021

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale et secrétaire-trésorière* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 13 janvier 2021.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 13^e jour du mois de janvier 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
